

Règlement Intérieur du 5^{ème} Tournoi d'Échecs Jeunes du Charolais-Brionnais du 16 décembre 2023 Réservé aux jeunes

Article 1 : L'association "Charolais Brionnais Échecs et Mat", représentée par son président **Gaël Decure**, organise son **5ème Tournoi d'Échecs Jeunes, le 2ème des 7 tournois jeunes 2023/2024 du CD71**. Homologué FIDE Rapide janvier 2024 sous le n° **61585**. Le tournoi se déroule en **7 rondes**, le samedi **16 décembre 2023** au **11 boulevard Henri Régnier - 71600 Paray-le-Monial**. Il est **réservé aux jeunes de toutes les catégories et ouvert à tous**.

Article 2 : Les **règles du Jeu** sont celles de la **FIDE** et de la **FFE**. Les appariements se font au **Système Suisse intégral**. Seront appariés à la 1ère ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence et se seront acquittés de leurs droits d'inscription.

Article 3 : La cadence est de **15 minutes par joueur**.

Les règles du jeu :

L'annexe A des parties à cadence rapide est affichée dans la salle. Dans ce tournoi, l'article A.5 est utilisé. La page des directives III des parties sans incrément se terminant au KO, est affichée dans la salle. Dans ce tournoi, la directive III.4 ne s'applique pas, la directive III.5 est utilisée.

Article 4 :

Horaire de Jeu : **13h45 → 18h**.

Vérification des licences : **samedi 16 décembre 2023 de 13h00 à 13h40**.

Clôture des inscriptions : **13h40**.

Clôture du Tournoi : **samedi 16 décembre 2023 à 18h30**.

Système Suisse **dans l'ordre des rondes 1 à 7**.

Affichage des appariements **5 minutes avant chaque ronde**. Présence de l'Arbitre **jusqu'à 18h30**.

Article 5 : Droits d'inscriptions : **3 euros**.

Répartition des Prix selon le classement : **Coupes par catégories et par sexe, médailles pour tous les autres**.

Article 6 : Départage des ex aequo : **1. Buchholz, 2. Buchholz Médian, 3 Performance**.

Article 7 : Particularités locales :

- avoir une attitude convenable,
- analyse interdite dans l'aire réservée au tournoi, une salle est prévue à cet effet,
- éviter toute discussion et toute lecture suspecte,
- on considèrera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés,
- signalement des abandons non justifiés au directeur des titres et sanctions pour les joueurs français,
- partie nulles par accord mutuel permises.

Tout contrevenant pourra recevoir un avertissement oral.

Article 8 : Arbitre principal : **Fargère Jacky, AFO2, A03790, 625205**.

Arbitre secondant : **Néant**.

Article 9 : Un **Jury d'appel** sera constitué d'au moins trois personnes (arbitre exclu) avant le début de la première ronde et **sera affiché** dans la salle de tournoi.

Article 10 : Tous les participants s'engagent à respecter ce **Règlement Intérieur** qui doit être affiché dans la salle du Tournoi par l'Arbitre et, ou par l'Organisateur, avant la 1ère ronde.

L'Organisateur, Gaël Decure

L'Arbitre Principal, Jacky Fargère